

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE9

présenté par
M. Vojetta, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 17, après le mot :

« cinquième »,

insérer les mots :

« et septième »

II. – En conséquence, substituer au mot :

« et »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.